



CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Avis d’enquête publique – Demande de permis d’urbanisme

Enquête publique du 28 novembre 2022 au 12 décembre 2022

Le collège communal fait savoir qu’il est saisi d’une demande de permis d’urbanisme pour l’aménagement d’un atelier destiné au remisage des outils.

Le demandeur est Monsieur DERMIENCE Alain.

L’autorité compétente pour délivrer le permis est le Collège communal.

Le bien concerné est situé rue du Luxembourg (derrière le 82) 5570 BEAURAING et cadastré 1^{ère} division section B n° 783P.

Le projet présente les caractéristiques suivantes : régularisation de la pose de 40 panneaux photovoltaïques au sol sur structure galvanisée.

L’enquête publique est réalisée en vertu de l’article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional). **Bien situé intégralement en zone forestière au plan de secteur.**

Le dossier peut être consulté à l’Administration communale, Service urbanisme, Place de Seurre 3-5 à 5570 BEAURAING - Aile gauche du premier étage, les jours ouvrables pendant les heures de service et le samedi matin entre 9h et 12h sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l’avance 082/71.00.56 - 082/71.00.64 ou via l’adresse urbanisme@beauraing.be

L’enquête publique est ouverte le 28 novembre 2022 et clôturée le 12 décembre 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l’adresse suivante : Place de Seurre, 3-5 à 5570 BEAURAING
- par courrier électronique à l’adresse suivante : urbanisme@beauraing.be
- remises au Service Urbanisme dont le bureau se trouve au premier étage aile gauche de l’Hôtel de Ville

L’enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : EP DERMIENCE

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l’enquête.

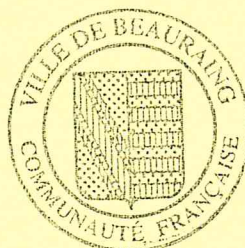
La séance de clôture de l’enquête aura lieu dans la salle des mariages de l’Hôtel de Ville, le 12 décembre 2022 à 11h.

A Beauraing, le 10 novembre 2022

Pour le Collège communal

Le Directeur général

Denis JUILLAN



Le Bourgmestre

Marc LEJEUNE